

RÈGLEMENT

ZOOM SUR CUBE

Article 1 : Société organisatrice

La société PLANET'FUN (ci-après dénommées, collectivement, « Cube Bikes France » ou « nous, selon le contexte) société de droit français enregistrée sous le numéro 415 106 715 au Registre du commerce et des Sociétés de La Rochelle, ayant son siège social situé ZI des 4 Chevaliers, Rond-Point de la République, 17180 Périgny, (ci-après « la société organisatrice »), organise, sur la page Facebook <https://www.facebook.com/cubebikesfrance/> le jeu gratuit « Zoom sur CUBE » sans obligation d'achat, du 05/07/2022 au 24/07/2022.

Le Jeu n'est en aucun cas sponsorisé, parrainé, soutenu, géré, administré, validé ou même approuvé par la société FACEBOOK INC., éditeur du site Internet Facebook.

L'Organisateur décharge donc FACEBOOK INC. de toute responsabilité concernant tous les éléments en lien avec le jeu, son organisation ou sa promotion.

Article 2 : Participation

Ce jeu est ouvert aux personnes physiques majeures résidant en France (Corse comprise) et disposant d'un compte Facebook, à l'exclusion des personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu, de même que leur famille. Il s'agit notamment du personnel de la société organisatrice.

Article 3 : Accès

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il est accessible exclusivement par le réseau Internet sur la page Facebook de la société organisatrice <https://www.facebook.com/cubebikesfrance/>. Le jeu se déroule du 05/07/2022 9H au 24/07/2022 minuit, date et heure françaises de connexion faisant foi.

Une publication faite sur la page Facebook de la Société Organisatrice <https://www.facebook.com/cubebikesfrance/> permet aux utilisateurs de participer.

Article 4 : Modalités de participation

Pour jouer, le participant doit se connecter du 05/07/2022 9H au 24/07/2022 minuit (date et heure françaises GMT+1 de connexion faisant foi) sur la page Facebook - <https://www.facebook.com/cubebikesfrance/>.

Les informations, nom, prénom, date de naissance, saisies par le participant pour identifier son profil Facebook font foi sur l'identité du participant. La société organisatrice se réserve le droit de vérifier l'exactitude des données fournies par les participants. Les participants s'engagent à avoir renseigné de bonne foi les informations d'identité de leur profil Facebook et à transmettre à la société organisatrice des informations exactes.

Les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes des jeux et de ce présent règlement. La société organisatrice se réserve le droit d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement. La société organisatrice se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement du jeu. La société organisatrice pourra

décider d'annuler le jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux informations concernant les gagnants.

Convention de preuves : Il est convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de la société organisatrice ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au jeu organisé par la Société organisatrice. La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve des dispositions du présent règlement.

Article 5 – Déroulement du jeu

Du 05/07/2022 09h au 24/07/2022 minuit, le jeu est diffusé sur la page Facebook de la société organisatrice CUBE BIKE FRANCE <https://www.facebook.com/cubebikesfrance/>.

Il s'agit pour le participant de prendre une photo des vélos CUBE ou des coureurs de l'équipe Intermarché Wanty-Gobert durant les étapes du Tour de France depuis son téléviseur, son ordinateur ou son smartphone et de la partager en commentaire de la publication.

Une fois le jeu terminé, un tirage au sort aura lieu parmi les bonnes réponses avant le 2 août 2022. Pour déterminer les gagnants des lots mentionnés dans l'article 6. Un tirage au sort par lot en jeu sera réalisé. Le participant ne peut choisir de participer pour un lot précis.

Article 6 : Dotations

1x 1 casque CUBE, d'une valeur de 249,95 € TTC

1x 1 tenue complète Homme CUBE pour la pratique du vélo de Route, composée d'un maillot et d'un cuissard, d'une valeur de 189,90 € TTC

1x 1 tenue complète Femme CUBE pour la pratique du vélo de Route, composée d'un maillot et d'un cuissard, d'une valeur de 189,90 € TTC

2x 1 paire de gants CUBE, d'une valeur de 29,95 € TTC

5x 1 bidon CUBE, d'une valeur de 6,95 € TTC

Pour le jeu mentionné ci-dessus, la société organisatrice se réserve le droit discrétionnaire de modifier la dotation mise en jeu en cas d'événement indépendant de sa volonté comme une défaillance d'un partenaire ou d'un fournisseur, et de proposer aux gagnants une autre dotation de nature et de valeur identique ou supérieure.

Les produits diffusés dans la publication du 05/07/2022 09h au 24/07/2022 minuit ne sont pas contractuels.

Article 7 : Détermination des gagnants et modalité d'attribution du lot

Les tirages au sort parmi les participants au jeu auront lieu avant le 2 août 2022.

Ce tirage au sort, parmi les bonnes réponses, désignera 1 gagnant par lot tel que précisé à l'article 6 du présent règlement. Chaque dotation en jeu sera attribuée au hasard à l'un des participants gagnant. Le gagnant sera contacté par réponse à son commentaire et invité à transmettre ses coordonnées postales (nom+prénom+adresse) par message privé sur la page Facebook CUBE BIKES FRANCE <https://www.facebook.com/cubebikesfrance/>.

L'annonce des gagnants fera également par commentaire sous la publication du jeu concerné.

Le gagnant disposera d'un délais de réponse de 15 jours pour communiquer les informations indispensables à l'expédition du lot (coordonnées complètes + numéro de téléphone). Le silence du gagnant vaudra renonciation pure et simple au lot. Il pourra être demandé au gagnant de transmettre également des informations relatives à sa taille pour les dotations type maillots, t-shirts et casques.

Le lot sera envoyé au gagnant avant le 1er septembre 2022.

Si les coordonnées du gagnant sont incomplètes, illisibles ou inexploitables, celui-ci perdra le bénéfice de son lot. Le lot non réclamé par le gagnant dans les délais impartis par La Poste ou retournés à la Société Organisatrice pour cause de non-réception par le gagnant ne sera pas remis en jeu. Le lot offert est nominatif et ne peut pas être attribué à une autre personne. Le lot est non échangeable et ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit ; il est non cessible.

Article 8 : Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Libertés ». Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Tous les participants du jeu disposent en application de l'article 27 de cette loi d'un droit d'accès et de rectification et de suppression des données les concernant.

Article 9 : Responsabilité

La responsabilité de la société organisatrice est strictement limitée à la délivrance du lot effectivement et valablement gagné. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement des internautes, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation. La société organisatrice se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le présent jeu. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion ou fraude ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du jeu.

La Société organisatrice ne saurait notamment être déclarée responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacement, perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée de ce fait. Si pour quelque raison que ce soit, ce jeu ne devait pas se dérouler comme prévu par suite par exemple d'un virus informatique, d'un bogue, d'une intervention, intrusion non autorisée sur le système informatique, d'une fraude, ou d'une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de la société organisatrice et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité, la bonne tenue du jeu, la société organisatrice se réserve alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre le jeu ou encore d'y mettre fin. La société organisatrice se réserve

également le droit de disqualifier tout participant qui altère le fonctionnement du jeu ou du site web ou encore qui viole les règles officielles du jeu.

La société organisatrice se réserve le droit d'interrompre, de modifier, d'écourter, ou d'annuler ce jeu en cas d'événement de force majeure rendant impossible pour l'avenir sa réalisation. Sa responsabilité ne pourrait être engagée de ce fait. La société organisatrice se réserve le droit de prolonger le jeu. En participant à ce jeu, chaque participant accepte et s'engage à supporter seul, et à garantir totalement à la société organisatrice, ses filiales et sociétés mères, ses employés ainsi que ses agences conseils en communication de ce fait, tous dommages ou pertes occasionnés ou subis par le participant du fait de la participation à ce jeu ou du fait de la mise en possession du lot et de son utilisation, excepté les cas prévus par la loi applicable.

Article 10 : Litiges Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par la société organisatrice. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation du présent règlement qui parviendra chez la société organisatrice plus de 15 jours après la fin du jeu.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation du présent règlement pour des raisons de coût et de logistique. Toute difficulté d'interprétation et/ou d'application du présent règlement et tout différend relatif au présent jeu sera tranchée par la société organisatrice ou, faute d'accord amiable, en dernier ressort, par les tribunaux compétents dans le ressort du siège social de la Société organisatrice.

Article 11 : Copie du présent règlement

Une copie informatique du règlement sera adressée, à toute personne qui en fera la demande avant le 24/07/2022.